

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Former le futur professionnel aux missions de l'auxiliaire ambulancier ayant pour fonction d'assurer seul, sur prescription médicale, le transport de malades dans un véhicule sanitaire léger (VSL), d'être l'équipier de l'ambulancier dans l'ambulance et de participer avec lui à la prise en charge d'une urgence.
- Délivrance d'une attestation de formation par l'institut et de l'attestation AFGSU par le CESU 07.



2 semaines
70 h



09h00 – 12h30
13h30 – 17h00



Tout public



IFPS Privas

Contact

- Fatima LEMAITRE-AJEKNA
04 75 20 16 02
fatima.lemaitre-ajekna@ahsm.fr

Formateurs

- **Sabine MAUREL**
Infirmière, formatrice IFA
- **Thomas VASSAS**
Infirmier, formateur IFA

Moyens pédagogiques

- Apports théoriques
- Travaux pratiques

Modalités de suivi et d'évaluation

- Feuilles d'émargement
- Évaluation des acquisitions
- Attestation de formation
- Enquête de satisfaction

Supports pédagogiques

- Supports de cours (format papier ou multimédia)
- Tablettes Ipad
- Accès WIFI
- Salle informatique
- Centre de documentation
- Salles de travaux pratiques
- Salle de situation simulée

Tarif et Nombre de stagiaires

- **24 participants**
- Frais d'inscription : **60 €**
- Coût de la formation : **940 €**

CONDITIONS D'ACCES A L'ENTREE EN FORMATION

Les candidats doivent fournir :

- L'accord écrit d'une entreprise sanitaire acceptant l'élève 3 jours en stage de découverte
- La copie recto-verso du permis de conduire
- La copie de l'attestation préfectorale délivrée par le préfet, après examen médical effectué dans les conditions définies à l'article R221-10 du code de la route (s'adresser à la préfecture, service Permis de Conduite) et demander à passer la visite médicale pour la conduite des ambulances
- Un certificat médical de non contre-indications à la profession d'ambulancier délivré par un médecin agréé et attestant l'absence de problèmes locomoteurs, psychiques, d'un handicap incompatible avec la profession : handicap visuel, auditif, amputation d'un membre...
- Un certificat médical de vaccinations conformément à l'article L.3111-4 du code de la santé publique

FORMATION THEORIQUE ET PRATIQUE

- 7 jours d'apports théoriques et pratiques à l'Institut
- 3 jours d'AFGSU

CONTENU PEDAGOGIQUE

Cette formation porte sur :

- L'hygiène
- Les principes et valeurs professionnelle
- La démarche relationnelle avec les membres de l'équipe et les patients
- Les principes d'ergonomie et les gestes et postures adaptés lors des mobilisations, des aides à la marche, des déplacements, des portages et des brancardages
- Les règles du transport sanitaire

À L'ISSUE DE LA FORMATION, LE STAGIAIRE SERA CAPABLE D' :

- Assurer seul, sur prescription médicale, le transport de malades dans un véhicule sanitaire léger (VSL) et de participer avec l'ambulancier à la prise en charge d'une urgence.